

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance du conseil tenue le 2 mars 2026, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement intitulé « Règlement 2026-786 d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Ce règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité.

Avis est également donné, que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité à www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 5 MARS 2026.



Benoit Tremblay
Directeur général et Greffier-trésorier